



Parc national
de Port-Cros



ECO-NAVIGUER DANS LE PARC NATIONAL DE PORT CROS

Le Parc national de Port-Cros s'appuie sur le label Bateau Bleu de la Fédération des Industries Nautiques dans la promotion du développement durable des activités nautiques sur son territoire. L'opération « Bateau bleu » qui en découle repose sur l'engagement volontaire des professionnels du nautisme dans une démarche responsable d'amélioration des pratiques. Deux objectifs complémentaires sont recherchés : le développement d'une économie autour du nautisme propre et la préservation de l'environnement.

Un projet ambitieux pour une dynamique nouvelle

Le Parc national de Port-Cros, créé en décembre 1963, est le premier parc national marin en Europe.

La réforme opérée depuis l'adoption de la Charte en 2015 a apporté des modifications profondes dans son mode de gouvernance, impliquant une réelle diversité d'acteurs et posant le principe d'un projet de développement durable sur un territoire qui associe les îles, le littoral et l'espace maritime qui les relie.

L'opération « Bateau bleu » est soutenue par l'AFB dans le cadre du groupe de travail national « Econaviguer dans une AMP ». Ce projet pilote entend diffuser les bonnes pratiques dans les eaux du parc national et dans d'autres aires marines protégées.

Les professionnels de la filière nautique responsables et engagés

Parce que ces enjeux relèvent de l'effort de chacun pour le bénéfice de tous, les professionnels du nautisme jouent un rôle prépondérant pour conjuguer localement la protection de l'environnement marin et le développement durable de leurs activités.

L'amélioration de la qualité des eaux côtières est une condition essentielle à la réussite de ce pari collectif.

Du fait de la qualité de son environnement, le territoire du parc national de Port Cros est le siège d'une activité plaisancière très intense pendant la saison estivale. Avec une fréquentation estimée à 1,2 millions de visiteurs dont la moitié sont des plaisanciers, une attention particulière doit être portée à la sauvegarde de la qualité de l'environnement marin et à la coexistence des plaisanciers avec les autres usagers du milieu marin.

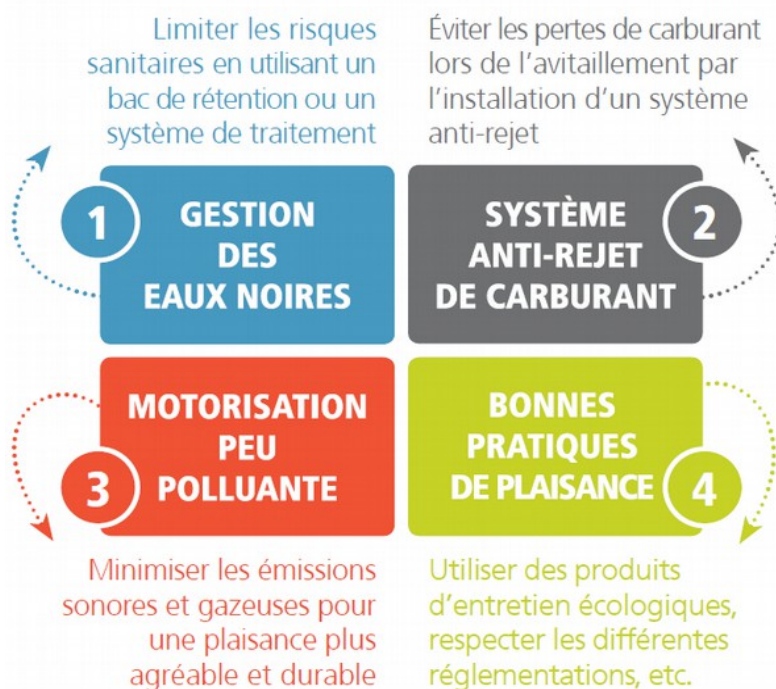
Une reconnaissance des entreprises et des bateaux

Espace presse : <http://www.portcrosparcnational.fr/Colonne-pied-de-page/Presse>

Parc national de Port-Cros- Allée du Castel Saint-Claire – BP 70220 - 83406

Hyères Cedex

Cette opération repose sur quatre critères :



Pour les professionnels, ce partenariat se traduit par un engagement à deux niveaux :

- Le logo « **Partenaire Parc national de Port-Cros - Bateau bleu** » distingue les professionnels engagés avec le Parc national sur
 - la conduite d'actions volontaristes en faveur de la plaisance responsable
 - la diffusion de la réglementation et des règles de bonne conduite
 - l'information sur l'environnement marin et le patrimoine maritime
- La vignette « **Partenaire Parc national de Port-Cros - Bateau bleu** » apposée sur les navires qui évoluent sur l'espace maritime du Parc national et qui répondent aux quatre critères de l'opération.

Cette marque distinctive est délivrée après enregistrement en ligne des navires neufs vendus ou loués qui remplissent les critères. L'enregistrement donne lieu à une déclaration de conformité délivrée par l'établissement public et conservée à bord du navire.

Initiée en 2014, la démarche s'est renforcée depuis 2016 avec le déploiement de l'opération auprès de nouveaux professionnels, le renforcement de la communication, notamment sur les salons nautiques, et la création d'un véritable « Kit Bateau bleu » ayant vocation à sensibiliser les usagers aux principes de la plaisance durable.

Une expérimentation d'ouverture aux particuliers est actuellement à l'étude avec le Yacht Club de Porquerolles.

Contacts :

Claire MIGNET, chef du service Économie de proximité – Innovation – Transition énergétique – **04 94 12 89 29**

Louise BOEUF, stagiaire PNPC en charge du dossier Bateau bleu – **04 94 12 89 08**